Image not found or type unknown

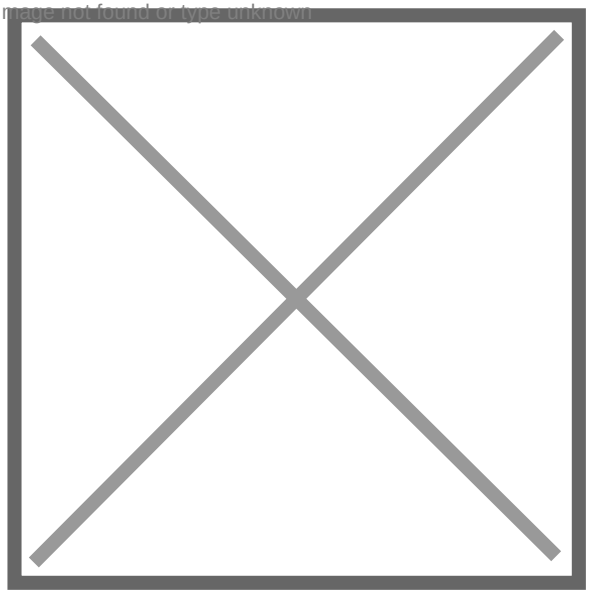

Temps de travail - prestataire de service

Par **jocelynyann**, le **12/07/2010** à **10:55**

Bonjour,

Consultant (statut cadre) en société de service informatique depuis 3 ans, j'ai eu une nnouvelle mission chez un client (banque Asset Management) et j'avais une question à propos des horaires imposés.
Le contrat de travail est régi par le SYNTEC.

Les horaires normaux étaient 9h - 18h. Comme le client arrivait vers 9h et repartait plutôt vers 22h chaque soir, ce n'était pas très bien vu de partir avant lui, selon lui.
Comme cela a posé problème (je partais vers 18h15 s'il n'y avait pas de besoin particulier, ma société à décidé avec le client de nouveaux horaires: 9h - 19h avec une pause obligatoire de 1h le midi. Moi j'ai plutôt tendance à prendre 15-30 minutes et à revenir travailler. Bonjour, Consultant (statut cadre) en société de service informatique, j'ai eu une mission chez un client (banque Asset Management) et j'avais une question à propos des horaires imposés.

Les horaires normaux étaient 9h - 18h. Comme le client arrivait vers 9h et repartait plutôt vers 22h chaque soir, ce n'était pas très bien vu de partir avant lui.
Comme cela a posé problème (je partais vers18h15, ma société à directement décidé avec le client de mes nouveaux horaires: 9h - 19h (minimum) avec une pause obligatoire de 1h le midi. Moi j'ai plutôt tendance à prendre 15-30 minutes le midi et à revenir travailler.
Cela a été spécifié par écrit. J’étais obligé d’accepter. On ne m’a pas donné le choix.

Je précise que la responsable (le client) était la seule à partir vers 22h.

Je voulais savoir ce qu’il en était juridiquement : le client était-il dans son droit, et ma société pouvait-elle m’imposer ses horaires ?

Je vous remercie de votre attention.

jocelynyann

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés